

CONCOURS DE MINI – NOUVELLES

REGLEMENT

« VOUS M'FEREZ 10 LIGNES »

Ce concours est organisé par la Médiathèque Intercommunale Montélimar–Sésame et l'Intergroupe Marcel-Pagnol. Sa finalité est d'associer le plus large public à ces enjeux de société : lire et écrire et permettre à tous de jouer avec les mots en participant à la grande aventure de l'écriture et de la création.

ARTICLE 1

« Vous m'ferez 10 lignes » est un concours de mini-nouvelles. Le format moyen demandé est de 1000 signes soit environ 10 lignes (nous vous demandons de noter le nombre de signes à la fin du texte).

ARTICLE 2

Le concours est gratuit.

Il est ouvert à tous, selon 6 catégories :

Catégorie 1	enfants (8-11 ans)
Catégorie 2	pré-adolescents (12-14 ans)
Catégorie 3	adolescents (15-18 ans)
Catégorie 4	adultes (+ 18 ans) Région Rhône-Alpes
Catégorie 5	adultes (+ 18 ans) Ailleurs en France
Catégorie 6	Carte Vermeil (+ 70 ans)

ARTICLE 3

La nouvelle ne doit pas avoir été publiée.

Chaque participant pourra écrire **1 seule nouvelle**. Tout envoi supplémentaire annulera la participation.

ARTICLE 4

Le texte doit entrer sur une feuille A4, il est si possible dactylographié.

Il doit se rapprocher de la contrainte des dix lignes, soit 1000 signes à 500 signes près (signe = caractère, ponctuation, espace et saut de ligne).

Les textes peuvent être envoyés par courriel avec un accusé de réception à l'adresse :

mediatheque.animation@cc-sesame.com.

ARTICLE 5

Le texte devra obligatoirement comporter un titre.

Le récit doit être écrit en langue française. Aucune illustration ne devra l'accompagner.

Tous les styles, tous les genres sont acceptés, même décalés, iconoclastes.

A qualité égale seront préférés les textes les plus brefs et racontant une mise en scène vécue, terminant sur une chute.

La chute : sur le principe de la nouvelle, elle clôt la bulle imaginaire créée par l'écrit, resitue ensemble texte, lecteur et réel. C'est l'éclair où le sens se noue, clin d'œil en se quittant.

Les participants devront répondre à une annonce parue dans un hebdomadaire régional :

« Avis de recherche : on n'a toujours pas retrouvé les coquecigrues. Toutes pistes ou indices sont les bienvenus »

ARTICLE 6

Afin de préserver l'anonymat, l'auteur ne devra pas faire apparaître son nom sur le texte. Il joindra à son envoi le bulletin de participation sur lequel il notera ses nom, prénom, adresse, âge et téléphone en lettres d'imprimerie ainsi que le titre de la nouvelle.

Le bulletin de participation est téléchargeable sur le site à l'adresse suivante :

<http://mediatheque.montelimar-sesame.com>, rubrique Animations

Un numéro sera attribué à chaque envoi au fur et à mesure de sa réception.

ARTICLE 7

Le respect du genre et des contraintes imposées seront des critères de jugement pour les différents jurys.

Les jurys décerneront en toute indépendance les prix parmi les textes présentés.

ARTICLE 8

Le concours est ouvert à partir du **vendredi 6 février 17h**. La date limite des dépôts des textes est arrêtée **au lundi 27 avril minuit**.

La proclamation des résultats aura lieu le **vendredi 29 mai** à partir de 18h à la Médiathèque.

La remise des prix se fera le **samedi 6 juin** à partir de 15 h à la Fabrique & Musée du nougat Arnaud-Soubeyran à Montélimar.

Les nouvelles devront être adressées à la Médiathèque par courriel, ou par La Poste ou déposées dans l'urne prévue à cet effet à la Médiathèque.

ARTICLE 9

De nombreux prix récompenseront les nouvelles sélectionnées par les jurys.

ARTICLE 10

L'Intergroupe Marcel-Pagnol et la Médiathèque se réservent les droits de publication des textes reçus à la médiathèque et sur le portail internet.

Pour toute autre parution, il sera communiqué aux auteurs, avant parution, les références des publications.